

INITIATIVE DE L'AFRIQUE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Projet de processus de sélection du Directeur de l'Unité Indépendante de Mise an œuvre de l'AREI

Un processus transparent et compétitif, et conforme aux normes internationales pertinentes appliquées pour la sélection des candidates qualifiées pour un tel poste, doit être établi.

La processus de sélection sera mené sous la supervision du Conseil d'administration de l'AREI soutenu par l'IDU, la Banque Africaine de Développement (BAD) apportant son soutien en s'appuyant sur son expérience en la matière.

Le processus se déroulera comme suit:

- a) Un panel ad hoc pour le recrutement du Directeur de l'IDU est constitué, et sera composé d'un représentant pour chacun des cinq Etats membres du Conseil de l'AREI, un représentant de la Commission de l'Union Africaine, un représentant de la BAD, et d'un représentant des partenaires internationaux au Conseil.
- b) Les membres de ce panel devraient posséder l'expérience pertinente requise a ce regard.
- c) Le panel doit convenir dès sa première réunion d'une méthodologie à même d'assurer au mieux un résultat rapide
- d) Il peut être demandé à la BAD de fournir un soutien technique au panel, pour remplir ses fonctions, y compris en utilisant le cabinet de recrutement habituel de la Banque.
- e) Le cabinet de recrutement doit fournir au panel une liste de 15 candidats potentiels pour examen.
- f) Le panel réduira ensuite le nombre de candidats présélectionnés, en vue de fournir au conseil une liste de cinq candidats maximum pour examen et décision.
- g) Les coûts de ce processus seront couverts par le budget de l'IDU de l'AREI.